HUTTOPIA
Fondation

REGLEMENT CONCOURS

Tiny House 2027 : Prendre de la hauteur en gardant les pieds sur terre

I. ORGANISATEUR - DUREE

La Fondation Huttopia (ci-après l' :« Organisateur ») inscrite au répertoire SIRENE sous le n°851 463 455, dont le siège est rue du Chapoly, 69290 Saint-Genis-les-Ollières organise le « *Concours Tiny House 2027 : Prendre de la hauteur en gardant les pieds sur terre* (ci-après le : « Concours »).

Les participants (ci-après les « Participants ») peuvent y présenter leur projet de Tiny House suivant les modalités définies dans le présent règlement.

L'inscription au Concours est organisée sur le site internet www.fondation-huttopia.org du mercredi 7 octobre 2026 à vingt heure (20h) au mardi 10 novembre 2026 à vingt-trois heure (23h).

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisateur et des Participants au Concours.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à tous : étudiants en architecture, architecture d'intérieur, design et à toute personne physique majeure à la date de sa participation, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Concours ainsi qu'à toute personne membre de l'Organisateur.

La participation au Concours est strictement nominative et limitée à une seule participation. Les Participants ont toutefois la possibilité de se présenter en groupe de 5 personnes maximum. Dans ce cas le groupement désigne un titulaire lors de l'inscription, et indique les noms et adresses mail de tous les membres du groupement.

III. ORGANISATION DU CONCOURS

III.1 OBJET DU CONCOURS

Tout participant doit réaliser le projet d'une Tiny House d'une surface de 35 mètres carrés maximum respectant les critères de sélection définis ci-après (voir paragraphe « critères de sélection »). Un prototype du projet gagnant sera réalisé à l'échelle 1 et sera exposé à Rome, dans les jardins de la Villa Médicis, durant le Festival des Cabanes 2028.

III.2 FORMAT DU RENDU

Les Participants devront présenter leur création sur un document imprimable résumant le projet en format A0 et un dossier texte avec illustrations expliquant le projet.

Le dossier devra comporter :

- 1 titre
- 1 page sur le(s) Participant(s) et sa (leur) motivation pour répondre au Concours (soit environ **4 000 caractères, espaces inclus**).
- 1 page de synthèse de votre projet (soit environ **4 000 caractères, espaces inclus**).
- 1 dossier de plans et solutions techniques et éléments graphiques permettant de comprendre les principes constructifs de votre Tiny House, notamment en lien avec le thème du concours.
- 1 explication des choix pris dans le projet au regard de chaque critère (environ **1 page par critère**).
- 1 planche imprimable au format A0 synthétisant le projet.
- 1 synthèse de votre projet en **400 caractères espaces inclus** destinée au livre du concours.

Le numéro d'inscription ainsi que les noms/prénoms des Participants et ceux des membres de l'équipe le cas échéant ainsi que le mail du référent devront être indiqués en couverture des pièces du dossier.

Les Participants devront remettre tous les éléments constituant le dossier **en format numérique** (format PDF haute définition) sur un **serveur SharePoint** dont l'adresse et le mode de dépôt seront communiqués après la fin des inscriptions.

III.3 MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite et s'effectue exclusivement par voie électronique.

Les Participants doivent renseigner le formulaire accessible depuis la page du Concours (www.fondation-huttopia.org) et recevront un mail de confirmation de leur inscription comportant leur numéro de participation.

Les Participants s'engagent à participer au Concours de façon loyale et à titre personnel.

III.4 DEROULEMENT DU CONCOURS

Mercredi 7 octobre 2026 : lancement du Concours

10 novembre 2026 : fin des inscriptions

14 mars 2027 : rendu des travaux

13 avril 2027 : sélection par le jury des finalistes. Ces derniers seront informés par courriel des résultats dans un délai de 10 jours ouvrés et seront informés d'une date d'oral devant le jury.

10 mai 2027 : oral devant le jury à une adresse précisée au moment de la convocation. Les prix seront remis sur place, le jour de l'oral, à l'issue des délibérations.

Ces dates de déroulement pourront être décalées à des dates antérieures ou postérieures en fonction des besoins de l'organisation du Concours. Dans ce cas les Participants seront informés par courriel dès la modification connue.

Les résultats du concours seront présentés sur le site Internet de la Fondation (www.fondation-huttopia.org) et pourront être communiqués à la presse.

Pour le lauréat, l'aventure se poursuit :

15 novembre 2027 : fin de la réalisation du prototype

22 mai 2028 : inauguration du Festival des Cabanes à Rome avec exposition du prototype

30 septembre 2028 : fin du Festival des Cabanes

III.5 CRITERES DE SELECTION

Les travaux seront analysés au regard de l'enjeu défini dans le concours **"Tiny-house, prendre de la hauteur en gardant les pieds sur terre"**

Le souhait du jury pour cette 4ème édition est d'inscrire les travaux dans une faisabilité technique et une réalité économique qui imposent une logique de simplicité, de frugalité, de réversibilité et donc de démontabilité.

Ainsi, les critères d'analyse des travaux seront les suivants

- **(25%) Technique** par sa facilité de montage et de démontage. Avec des matériaux et pièces à décrire, des temps de montage à préciser, une faisabilité à argumenter,
- **(20%) Durable** par son impact limité sur l'environnement à travers l'usage de matériaux adaptés, par une bonne gestion thermique et sa capacité d'adaptation à son environnement naturel, climatique, météorologique,
- **(15%) Économique** par sa capacité de réalisation à des coûts raisonnables
- **(20%) Esthétique** par son intégration au paysage,
- **(20%) Habitabilité** par sa capacité à s'y sentir bien.

L'utilisation de l'Intelligence Artificielle par les candidats est possible mais devra néanmoins être signifiée de manière claire et lisible aux membres du jury par une légende « Généré par IA ».

Tout manquement pourra engendrer l'exclusion pure et simple du concours.

III.6 ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Au-delà des critères décrits ci-dessus, le jury sera particulièrement attentif aux engagements pris par les candidats pour mener le projet à son terme compte tenu du partenariat conclu avec la Villa Médicis à Rome et le Festival des Cabanes.

Cet engagement se matérialise notamment par :

- Les échanges techniques avec nos équipes de conception pour passer du projet détaillé au prototype
- La participation, par une présence régulière, à la conception technique et au pré-montage dans les locaux d'Hekipia afin de s'assurer de la bonne fin du projet jusqu'à son installation dans les jardins de la Villa Médicis
- L'implication à Rome pour les temps de montage, de démontage et de relations publiques associés au Festival des Cabanes (sachant que les frais de déplacement sont pris en charge par la Fondation)

Il est entendu que, durant toutes les phases de conception et de réalisation du prototype et d'installation dans les jardins à Rome, le ou les lauréats profiteront des différents savoir-faire des différents BE de la filière industrielle d'Huttopia. Soit près de 25 techniciens et ingénieurs, Nos équipes spécialistes du bois, de la toile et des tentes et des énergies renouvelables ainsi que celles de nos monteurs d'hébergements réversibles.

Cet engagement représente **un nombre de jours significatifs** entre l'annonce du gagnant (mai 2027) et la fin du Festival des Cabanes (mai 2028). Il est attendu que vous précisiez vos capacités d'intervention durant cette période.

III.7 LE JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Rivoire : Ingénieur et urbaniste
- Monsieur Jérôme Brisé : Concepteur expert en construction bois, Jérôme Brisé Architecture-Design
- Monsieur Sam Stroudzé : Directeur de la Villa Médicis à Rome
- Monsieur Philippe Bossanne : Président Fondateur, Huttopia
- Monsieur Jean-François Barral : Président de la Fondation Huttopia
- Madame Camille Coschieri : En charge de l'organisation et de la production du Festival des Cabanes à la Villa Médicis à Rome
- Madame Justine Belot, Responsable des Relations Publiques et Mécénat, Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne
- Madame Marie-Laure Cruschi : Illustratrice, Crushiform

IV. DOTATION

Les lauréats recevront les dotations suivantes :

Pour le **1er prix du Concours** :

- Dotation de 4 000€
- Réalisation du prototype à l'échelle 1 intégrant le coût matière, la mise à disposition d'un atelier de prototypage et le temps d'accompagnement des équipes (BE, pré-indus,...) prévu dans les usines de la société Hekipia (membre Fondateur de l'Organisateur), dont le siège social est 73-189 Route de Lentilly, 69380 Chessy.

- Acheminement, montage et démontage du prototype depuis l'usine Hekipia de Chessy jusqu'à la Villa Médicis à Rome

Pour **le 2ème prix** :

- Dotation de 2 000€

Pour le **3ème prix** :

- Dotation de 1 000€

Les travaux de tous les Participants seront présentés dans un livre illustré, édité pour l'occasion.

V. PROPRIETE DES PROJETS

Conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code la propriété intellectuelle, les Participants garantissent notamment l'Organisateur que leur projet est original et qu'il résulte de leur propre réflexion, sans emprunt à des œuvres antérieures et protégées.

Les Participants garantissent irrévocablement l'Organisateur de tout recours de tiers, notamment quant à l'originalité et/ou la paternité de leur projet, sans préjudice de tout dommages-intérêts s'il y a lieu.

Il appartient aux Participants de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle, selon les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du Participant et concernant la protection de son œuvre.

VI. DROIT DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION

Afin de promouvoir les projets réalisés dans le cadre du Concours, les Participants autorisent expressément l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia, à utiliser la reproduction de leurs projets sur tout type de support et par l'intermédiaire de tout média, et ce à titre gratuit, sans limitation géographique et pour une durée de 10 ans.

Ceci implique, sans que cette liste soit limitative : l'utilisation de réseaux sociaux, de sites Internet, de la télévision, de publications, de livres, de magazines, de brochures commerciales et/ou publicitaires par l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia.

Les Participants autorisent également l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia à représenter leurs projets lors d'expositions ou manifestations ouvertes au public.

A ces fins, les Participants autorisent l'Organisateur et/ou toute société appartenant au Groupe Huttopia, à faire mention de leur nom et prénom ainsi que de leurs adresses professionnelles et/ou références professionnelles le cas échéant, lors de la reproduction ou représentation de leurs Projets pendant une durée de 10 ans.

VII. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Concours, des données à caractère personnel relatives aux Participants sont recueillies et enregistrées dans un fichier conservé par l'Organisateur.

La base légale du traitement de ces données à caractère personnel est le consentement des Participants et la finalité du traitement est l'organisation et la bonne gestion du « Concours Tiny House 2027 : Prendre de la hauteur ».

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les membres du Jury, les membre de l'Organisateur en charge de la réception et du traitement des dossiers de participations et des lauréats, ainsi que les membres du personnel de la société Hekipia (la société Hékipia est un membre fondateur de l'Organisateur) en charge de la réalisation du prototype.

Les données sont conservées pendant 3 ans à compter de la divulgation des résultats finaux par le jury pour tous les Participants et 10 ans pour les finalistes ainsi que pour les projets publiés.

Tous les Participants peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans ce dispositif, ils peuvent écrire à la Fondation Huttopia - Concours Tiny House 2024- Gestion des données personnelles, rue du Chapoly 69290 Saint Genis les Ollières.

Toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais et en conformité avec la loi applicable.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL.